

## **MAIF, plus que jamais engagée aux côtés de ses sociétaires, gèle ses tarifs d'assurance auto pour 2021**

**Pendant cette année exceptionnelle, MAIF a pris une mesure tout aussi exceptionnelle dès le début de la crise en proposant de reverser à ses sociétaires l'équivalent de la baisse estimée des coûts des sinistres pour un montant de 100 millions d'euros. Par cette décision, le Groupe a affirmé deux intentions majeures : faire preuve de solidarité envers ses sociétaires et ne pas tirer profit de la situation.**

Les conséquences de cette crise continueront malheureusement d'impacter l'économie en 2021, et donc le pouvoir d'achat des Français. **Aussi, afin de soutenir ses sociétaires dans cette période qui s'annonce difficile, MAIF a pris la décision de geler ses tarifs d'assurance auto\* pour l'année 2021.**

En n'augmentant pas le montant des cotisations auto l'année prochaine pour ne pas peser sur les dépenses de ses sociétaires, le Groupe souhaite poursuivre son effort de solidarité envers eux, dans la mesure des moyens qui sont les siens.

### **Notre raison d'être**

« Convaincus que seule une attention sincère portée à l'autre et au monde permet de garantir un réel mieux commun, nous, MAIF, plaçons cette attention au cœur de chacun de nos engagements et de chacune de nos actions. »



**Dominique Mahé**  
Président du groupe MAIF

« Dans la période exceptionnelle que nous vivons, notre priorité est de continuer à accompagner nos sociétaires et de contribuer à l'effort collectif de solidarité, en ligne avec les valeurs mutualistes qui nous animent ».

### **Pascal Demurger**

Directeur Général du groupe MAIF



« Cette décision aura un impact sur nos résultats à venir. Nous l'assumons. Plus que jamais, nous défendons le pouvoir d'achat de nos sociétaires. Conformément à notre raison d'être, nous sommes guidés par une conviction profonde : les entreprises ont un rôle à jouer dans la construction d'un monde plus solidaire et plus durable. »

### **A propos de MAIF**



6<sup>ème</sup> assureur automobile et 1<sup>er</sup> assureur du secteur associatif, MAIF couvre l'ensemble des besoins de plus de 3 millions de sociétaires (assurances de biens, prévoyance, santé, assistance, épargne, crédit...), pour un chiffre d'affaires de 3,7 milliards d'euros en 2019. Régulièrement plébiscitée en matière de relation clients, MAIF est devenue en 2020 société à mission, avec pour raison d'être de porter une attention sincère à l'autre et au monde et de la placer au cœur de chacun de ses engagements et de ses actions.

Plus d'informations sur : [www.maif.fr](http://www.maif.fr)